

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2009

Le neuf juin deux mil neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, SANTENARD Thierry, MM Philippe JAMBON, Alain TOBIEN, Christian JAMBON et Gérard MONNET

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOSEPH

Informations de Mr le Maire

- Société NED nous attendons toujours le rapport
- Débardage : un courrier en recommandé a été envoyé à la société SG Bois et nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- Plaquettes touristiques : le bon à tirer a été signé, les plaquettes seront disponibles sous quinze jours.
- Fête de la Famille : elle est organisée le 20 juin 2009 à 15h00. Une lettre sera envoyée à toutes les familles
- Enlèvement camping car abandonné : suite au passage des gendarmes de Fleurie, nous sommes dans l'attente d'une réponse.
- Les Haïres, demande d'ouverture d'un chemin : un courrier a été envoyé aux personnes concernées. Les travaux devront être effectués avant le 1^{er} juillet 2009.

Le compte rendu de la réunion du 29 avril 2009 est approuvé à l'unanimité.

Grand Site de Solutré

Suite à plusieurs réunions concernant le classement du hameau de la Grange du Bois en site classé, Monsieur LAGIER, inspecteur DIREN Rhône Alpes et Monsieur Desgeorges, inspecteur DIREN de Bourgogne sont venus nous exposer les enjeux et les raisons pour la commune de Cenves de se situer dans ce grand site. Le principal objectif étant d'élargir la protection des vues perçues de la Roche de Solutré pour lutter contre les excès (déboisements, création de lotissements, ...).

La commune de Cenves fera donc partie des 67 grands sites classés ce qui permettra de continuer son développement économique, d'augmenter le tourisme (sachant que le pourcentage de touristes dans les grands sites est en progression chaque année) et de faire connaître nos produits régionaux (publicité nationale, subvention de l'aide publique, maison de site,...).

En ce qui concerne les contraintes, les propriétaires forestiers devront signer une charte de 10 ou 15 ans mais cela simplifiera les démarches administratives car une seule autorisation sera demandée. Pour les habitations existantes, il sera toujours possible d'agrandir ou de modifier son habitation, les démarches administratives seront identiques mais un dossier supplémentaire devra être envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France. Pour toutes nouvelles constructions, la commune étant régie par les règles générales d'urbanisme, un permis de construire devra être déposé à la mairie mais une autorisation ministérielle devra également être demandée.

Par la suite, le Conseil Municipal devra délibérer sur ce classement. Si celui-ci est accordé une enquête publique sera mise en place. Ensuite une charte forestière sera signée et la commune adhérera au syndicat mixte du Grand Site.

Le dossier du classement dans le grand site de Solutré devrait être terminé à la fin d'année.

Décision modificative

Suite à une remarque de la Trésorerie sur le budget, Monsieur le Maire propose d'effectuer une décision modificative au budget général. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide en section de fonctionnement et d'investissement du budget général la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Compte 675 -042 : - 1 067.00 €

Compte 775 : - 100.00 €

Compte 776-042 : - 967.00 €

Investissement :

Compte 192-040 - 967.00 €

Compte 024 +100.00 €

Compte 2183 + 867.00 €

Subvention Réseaux Richesses

Suite à une lettre du Réseau Richesses (réseau permettant de rompre l'isolement des écoles en milieu rural) il nous est demandé une participation annuelle de 5 euros pour chaque enfant scolarisé pour les années scolaires 2008-2012, pour soutenir le fonctionnement de ce réseau et permettre le transport des enfants lors des rencontres. Le conseil à l'unanimité accepte de verser une subvention de 5 euros pour chaque enfant scolarisé à l'école de Cenves par an pour les années scolaires 2008-2012.

Rapport annuel de la qualité de l'eau

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et ne signale aucune anomalie. La gestion de l'eau par le syndicat est bonne et l'eau est propre à la consommation.

Le rapport est donc approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Rapport d'activités de la CCHB

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2008 de la communauté de communes du Haut Beaujolais. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve ce rapport en mettant une réserve sur la déchetterie. En effet, suite aux remarques des habitants, la déchetterie de Monsols ne donne pas satisfaction du fait de son éloignement.

Cessions de parcelles

Pour la cession d'une parcelle aux haies, une remarque a été soulevée par le propriétaire de la parcelle mitoyenne. Le Conseil Municipal demande à ce dernier des explications complémentaires afin de traiter cette question au prochain conseil.

Pour les cessions de parcelles au Cotat et aux Chapuis, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir une enquête publique en vue de procéder ultérieurement à l'aliénation de ces portions de chemin.

Projet école numérique

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'accepter la proposition de l'Inspection Académique pour la mise en œuvre de l'école numérique rurale et qu'une convention devra être signée si les écoles sont retenues. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision.

Monsieur Thierry Santenard explique qu'un rendez vous a eu lieu avec Monsieur Niemec, animateur TICE, pour obtenir de plus amples informations sur le matériel informatique demandé. A ce jour, des devis ont été reçus et exploités. Le Conseil Municipal a retenu un devis dont le montant dépasse le budget. Monsieur Thierry Santenard est chargé de la continuité de ce dossier qui devra parvenir à l'Inspection Académique au plus tard le 30 juin 2009.

DEVIS

Ecran de cinéma: nous avons reçu un devis de la société Dargaud Stores pour un montant de 1660.05 € TTC. Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter ce devis qui n'entre pas dans le cadre de notre budget 2009.

Questions diverses :

- Une demande a été reçue de l'Association Cenv'arts Loisirs et Culture pour l'organisation d'une brocante/vidé grenier sur le terrain de la Madone le dimanche 5 juillet 2009. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une information de l'Inspection Académique concernant l'organisation, pendant les congés scolaires d'Eté, de stages de remise à niveau, proposés aux élèves de CM1 et CM2 présentant des difficultés en français et mathématiques. Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition des locaux. Ce sujet sera abordé au conseil d'école qui se déroulera le 22 juin 2009.
- Monsieur le Maire explique que nous avons reçu 2 devis concernant le projet de film visant à développer la promotion des gîtes. Le Conseil après avoir délibéré accepte le devis de Melle Alissone Perdrix pour un montant de 800 € TTC.
- Syndicat des eaux de la petite Grosne : Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de faire part au syndicat les différents projets en matière de création de lotissement et zone d'activités sur la commune. Aucun projet n'est recensé.
- Assainissement : monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire avant de prendre toutes décisions d'organiser une réunion pour étudier les différents procédés.
- Chiens errants : un courrier auprès des propriétaires sera envoyé.

Fin de la réunion à 23h50